

Liste des prestations Inventaire du ménage

Prestation assurée		Couverture de base	Variante
Inventaire du ménage à la valeur à neuf	<input type="checkbox"/>	au domicile et à l'extérieur	
Assistance en cas d'urgence			
› Mesures immédiates en cas d'incendie, de dommages naturels, de vol par effraction ou de dégâts d'eau ainsi que de bris de glaces	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 1000.–	
› Franchise	<input type="checkbox"/>	sans franchise	
Service de blocage			
› Blocage de l'ensemble des cartes, pièces de légitimation, abonnements personnels et téléphones mobiles enregistrés	<input type="checkbox"/>	frais effectifs	
› Remboursement des frais de blocage et de remplacement	<input type="checkbox"/>	frais effectifs	
› Soutien en cas d'acquisition de biens de remplacement	<input type="checkbox"/>	frais effectifs	
› Indemnité en cas d'utilisation abusive de cartes ou de téléphones mobiles	<input type="checkbox"/>	CHF 5000.– par carte ou CHF 10 000.– par événement	
	<input type="checkbox"/>	CHF 300.– par événement pour les téléphones mobiles	
Franchise	<input type="checkbox"/>	sans franchise	
Protection des achats	<input type="radio"/>		
› Protection des achats Détérioration ou destruction de produits achetés neufs – pendant les 24 heures suivant leur prise de possession – pendant leur transport par un transporteur (y c. leur disparition)	<input type="checkbox"/>	CHF 5000.– par événement; max. CHF 10 000.– par année d'assurance	
› Couverture Internet Indemnité en cas d'utilisation abusive, sur Internet, de cartes de crédit par des tiers	<input type="checkbox"/>	CHF 5000.– par décompte de carte de crédit; max. CHF 10 000.– par année d'assurance	
› Avance d'argent liquide ou prise en charge des frais en cas de vol d'argent liquide ou de détournement	<input type="checkbox"/>	CHF 2000.– par événement	
› Franchise	<input type="checkbox"/>	sans franchise	
Assistance ménage	<input type="radio"/>	CHF 3000.– par année d'assurance	
› Service d'électricité, de chauffage, de climatisation et de ventilation; nettoyage de la tuyauterie, service sanitaire et mise à disposition d'appareils de remplacement; service de serrurier; élimination des nids d'insectes; garde d'enfants et d'animaux en cas d'urgence; service de gardiennage et sécurisation après un sinistre; etc.	<input type="checkbox"/>	CHF 1000.– par sinistre	
› Franchise	<input type="checkbox"/>	sans franchise	
Incendie et dommages naturels		Frais jusqu'à 10% de la SA	
› Incendie, fumée, foudre, explosion, implosion	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Chute et atterrissage forcé d'aéronefs et de véhicules spatiaux, chute de satellites et de météorites, bang supersonique	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Événements naturels	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Valeurs pécuniaires	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 5000.–	

Prestation assurée		Couverture de base	Variante
Incendie et dommages naturels		Frais jusqu'à 10% de la SA	
› Dommages dus au roussissement, à la chaleur, au feu utilitaire	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 2000.–	
› Effets de l'électricité	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 2000.–	
› Dommages par suite de panne de courant	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 2000.–	
› Franchise	<input type="checkbox"/>	Dommages naturels: selon les dispositions légales; autres dommages sans franchise	
Vol au domicile		Frais jusqu'à 10% de la SA	
› Vol avec effraction, détournement	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Vol simple au domicile	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Valeurs pécuniaires (seulement effraction et détournement)	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 5000.–	
› Bijoux	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 10 000.–	augm. jusqu'à CHF 40 000.–
› Destruction ou perte d'objets emportés lors d'un déménagement	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 5000.–	
› Détérioration à l'inventaire du ménage et/ou aux bâtiments	<input type="checkbox"/>	frais effectifs	
› Franchise	<input type="checkbox"/>	CHF 200.–	
Vol à l'extérieur		Frais jusqu'à 10% de la SA	
› Vol avec effraction, détournement	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Valeurs pécuniaires (seulement effraction et détournement)	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 5000.–	
› Bijoux (seulement effraction et détournement)	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 10 000.–	
› Vol simple à l'extérieur	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 2000.–	exclusion/augmentation jusqu'à CHF 10 000.–
› Bagages	<input type="radio"/>	analogue au vol simple à l'extérieur	analogue au vol simple à l'extérieur
› Franchise	<input type="checkbox"/>	CHF 200.–	
Dégâts d'eau		Frais jusqu'à 10% de la SA	
› Eaux pluviales et celles provenant de la fonte de neige ou de glace pénétrant par le toit, par les chéneaux et par les tuyaux d'écoulement extérieurs	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Eaux pluviales et celles provenant de la fonte de neige ou de glace pénétrant par des fenêtres et portes fermées	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Eau et autres liquides provenant de conduites ainsi que des installations et appareils qui y sont raccordés	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Frais dus à la perte d'eau par suite d'événements assurés	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Refoulement des eaux d'égouts	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Écoulement à partir d'installations de chauffage et de citernes	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Dégèlement et réparation de conduites endommagées par le gel (installées par le preneur d'assurance en tant que locataire)	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Eaux provenant de matelas d'eau, d'aquariums, de fontaines d'agrément et d'humidificateurs	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Nappes souterraines	<input type="checkbox"/>	jusqu'à la SA convenue	
› Valeurs pécuniaires	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 5000.–	
› Franchise	<input type="checkbox"/>	sans franchise	
Bris de glaces		Frais jusqu'à 10% de la SA	
› Vitrage du mobilier	<input type="checkbox"/>	forfaitaire	possibilité d'exclusion
› Plaques en pierre naturelle ou artificielle, vitrocéramique	<input type="checkbox"/>	forfaitaire	
› Dommages consécutifs et/ou complémentaires à la suite d'un événement assuré	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 5000.–	
› Vitrages du bâtiment	<input type="radio"/>	forfaitaire	
› Lavabos, éviers, cuvettes de W.-C. (y c. réservoirs de chasse d'eau), bidets, urinoirs et parois de séparation	<input type="radio"/>	forfaitaire	
› Receveurs de douche et baignoires	<input type="radio"/>	jusqu'à CHF 5000.–	
› Franchise	<input type="checkbox"/>	sans franchise	

= couverture de base = inclusion/option SA = somme d'assurance